



## PREFET DE LA DROME

DRAC AUVERGNE-RHONE-ALPES  
UNITE DEPARTEMENTALE DE  
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE  
DE LA DROME  
Cité Brunet  
Place Louis le Cardonnell  
26000 VALENCE  
Affaire suivie par : LAURENT VANONI  
tel : 04 75 82 37 70  
E-mail: laurent.vanoni@culture.gouv.fr

Valence, le 01 décembre 2017

### **CREATION D'UN PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA) SUR LA COMMUNE DE LORIOLE SUR DRÔME**

La commune de LORIOLE SUR DRÔME possède un monument historique, dit Maison La Guérimande protégée au titre des monuments historiques inscrits par arrêté du 03 avril 1992 pour ses façades, toitures et cage d'escalier intérieur. Ce monument génère un abord protégé également appelé « périmètre de protection de 500 mètres » qui prend la forme d'un cercle de 500 m de rayon autour du monument, à l'intérieur duquel les travaux sont soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Il est proposé de modifier le périmètre autour de la Maison La Guérimande, en créant un périmètre délimité des abords (PDA). Ce nouveau périmètre sera limité aux secteurs constituant véritablement les abords à protéger du monument, en s'affranchissant du rayon de 500 mètres précédemment évoqué.

#### **1. Fondement réglementaire de la procédure**

Conformément à l'article L. 621-31 du code du Patrimoine « *Le périmètre délimité des abords, prévu au premier alinéa du II de l'article L. 621-30, est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et, le cas échéant, de la ou des communes concernées et accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale.*

*À défaut d'accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale, la décision est prise soit par l'autorité administrative, après avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture, lorsque le périmètre ne dépasse pas la distance de cinq cents mètres à partir d'un monument historique, soit par décret en Conseil d'État, après avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, lorsque le périmètre dépasse la distance de cinq cents mètres à partir d'un monument historique.*

*Lorsque le projet de périmètre délimité des abords est instruit concomitamment à l'élaboration, à la révision ou à la modification du plan local d'urbanisme, du document d'urbanisme en tenant lieu ou de la carte communale, l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale diligente une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur le projet de périmètre délimité des abords.*

*Les enquêtes publiques conduites pour l'application du présent article sont réalisées dans les formes prévues au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement.*

*Le périmètre délimité des abords peut être modifié dans les mêmes conditions. »*

## **2. Rappel de l'évolution du village**

Loriol sur Drôme se situe à la confluence du Rhône et de la Drôme. Cet emplacement stratégique a favorisé une occupation humaine dès les époques paléolithiques puis protohistoriques, attestée par de nombreuses fouilles archéologiques. A l'époque antique il devait déjà exister une petite agglomération. Au moyen-âge la ville s'agglomère autour du Castrum et de l'Eglise-Cloître, pour ensuite se développer à l'intérieur d'une enceinte fortifiée. C'est à partir du la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'une nouvelle ère d'extension voit le jour pour établir les faubourgs et aérer le centre ancien, avec la disparition de l'enceinte. Enfin, vers la fin du XX<sup>e</sup> siècle va se développer des quartiers résidentiels dans la plaine.

## **3. Justification du nouveau périmètre**

La Maison La Guérimande se situe dans les faubourgs Ouest en bordure du boulevard face au centre ancien. Aussi il apparaît cohérent d'établir un périmètre de protection qui va englober à la fois le centre historique médiéval avec les quartiers de faubourgs dans ce qui apparaît aujourd'hui comme le centre aggloméré. Il est important d'avoir une vision continue de l'espace qui marquera le futur centre ville.

Sur l'entrée Sud, il y a un élément caractéristique annonciateur du bourg, il s'agit d'un alignement de platane qui s'étire le long de l'ancienne N7 et structure le paysage, malgré les constructions pavillonnaires. Au Nord le carrefour de la rocade marque les nouvelles limites du centre ville. La rocade Ouest vient ceinturer la nouvelle enclave du bourg et organise les perspectives sur le paysage urbain. La rue des Moulins marque la limite du centre ville avec ses équipements publics. A l'Est se trouve les lignes de crêtes du coteau et des espaces naturels qui servent d'écrin au centre ville.

Cette nouvelle délimitation permet de maintenir une surveillance des travaux futurs sur les espaces actuellement non-urbanisés ou périphériques situés au-delà du Site Patrimonial Remarquable (SPR), pour garantir une cohérence de proximité. La carte du Périmètre Des Abords (PDA) jointe est la conséquence de cette analyse du site.

A la fin de la procédure, le nouveau PDA sera porté à la carte des servitudes de la commune en remplacement du précédent périmètre de 500 mètres (AC 1). Le présent document et le plan du PDA seront annexés au futur PLU.

L'Architecte des Bâtiments de France,

Philippe ARAMEL

### **Annexe :**

- Carte du Périmètre de Protection de rayon de 500m (R500) avec le site patrimonial remarquable (SPR)
- Carte du Périmètre Délimité des Abords (PDA) avec le site patrimonial remarquable (SPR)
- Carte du Périmètre Délimité des Abords (PDA)





26 166

# LORLIOL SUR DROME


## PROJET

Périmètre Délimité des Abords

 Abords MH

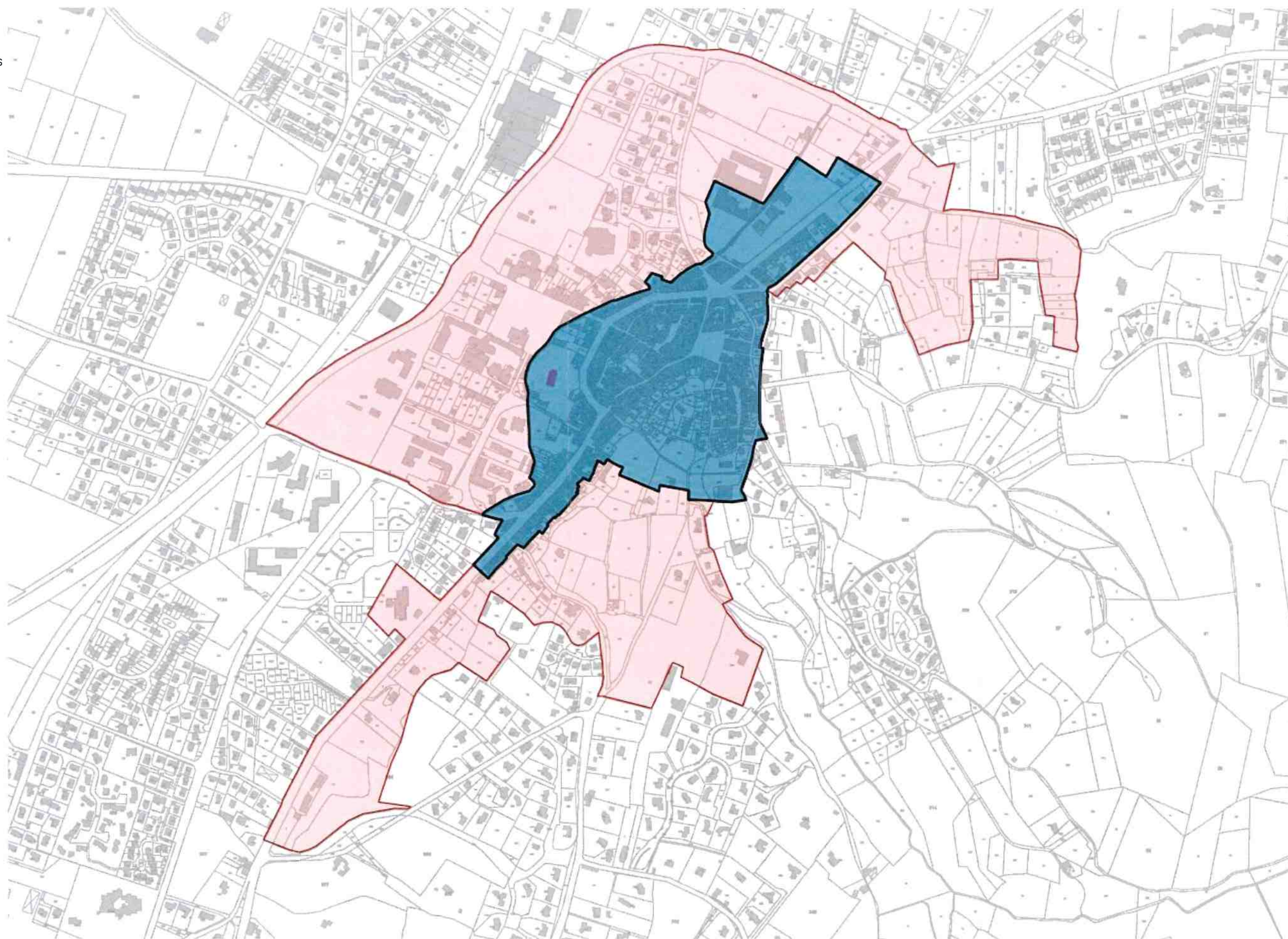
## EXISTANT

Maison La Guérimande

 Partiellement Inscrit

Site patrimonial remarquable

 SPR



## Données de référence

En date du : 2018-01-22

Propriétaire : DRAC

Auvergne-Rhône-Alpes

## Parcelles cadastrales

Propriétaire : IGN





**PROJET**

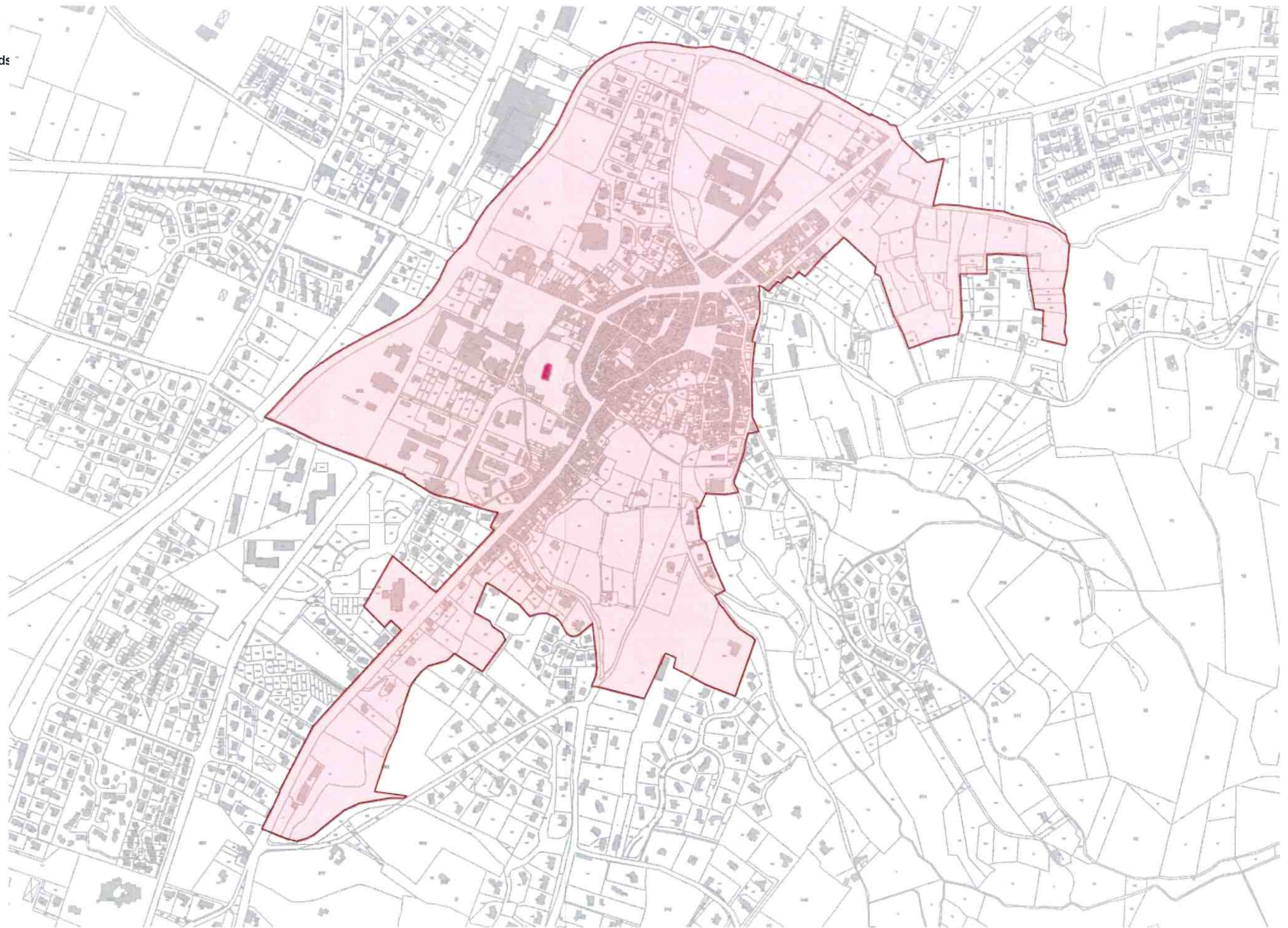
**Périmètre Délimité des Abords**

 Abords MH

**EXISTANT**

**Maison La Guérimande**

 Partiellement Inscrit



**Données de référence**

En date du : 2018-01-22  
Propriétaire : DRAC  
Auvergne-Rhône-Alpes

**Parcelles cadastrales**

Propriétaire : IGN





26166

# LORIOI SUR DROME

## SERVITUDES

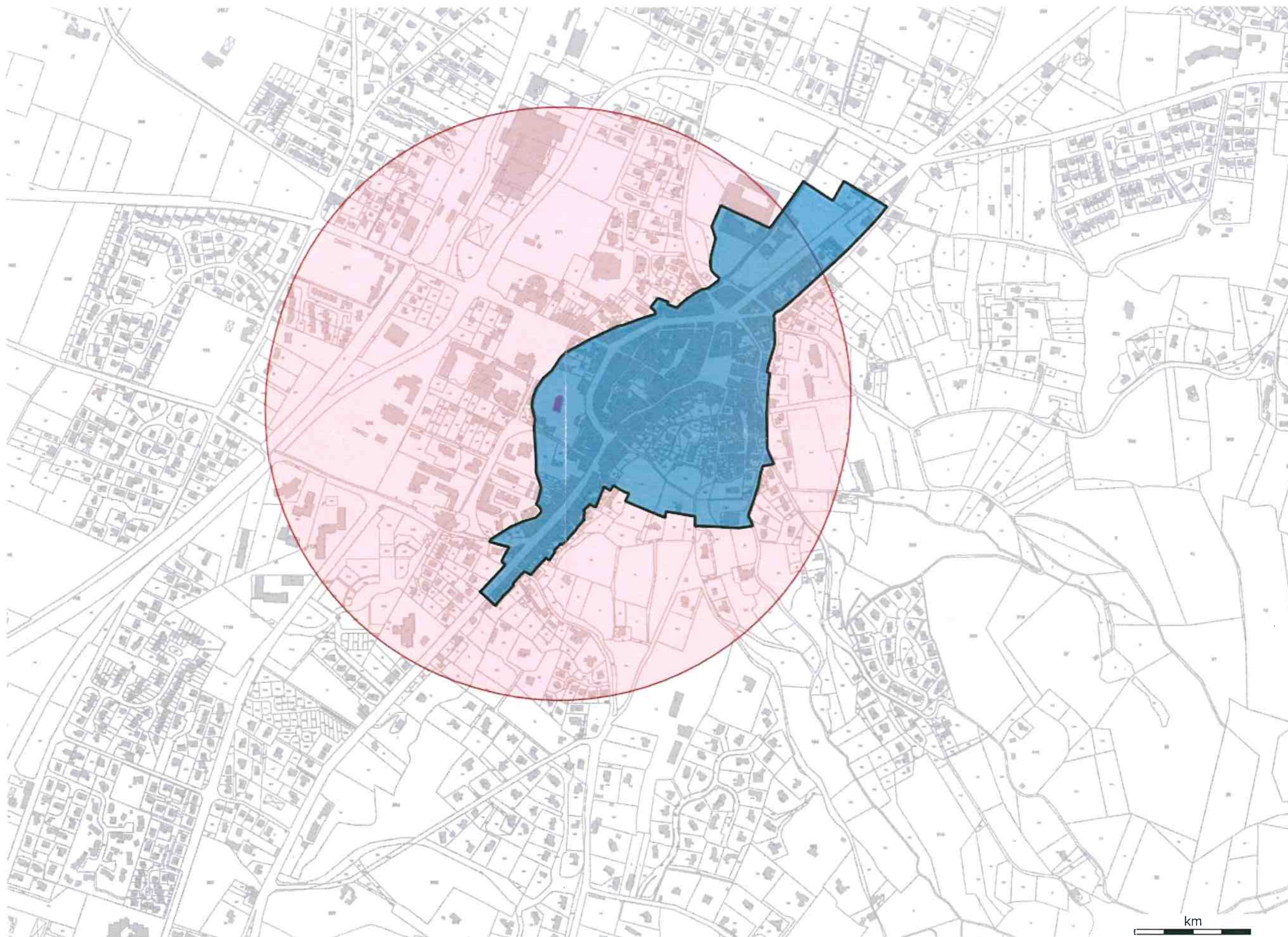
Site patrimonial remarquable



Maison La Guérimande



Rayon de 500 débordant



## Données de référence

En date du : 2018-01-22  
Propriétaire : DRAC  
Auvergne-Rhône-Alpes

## Parcelles cadastrales

Propriétaire : IGN